



Questions sur l'ACRE

Par Boulouboulou

Bonjour,

Concernant l'ACRE :

1° elle est valable 12 mois ?

2° A compter de la date de création de l'entreprise ? De la date de demande d'ACRE, de la date d'acceptation de l'ACRE ?

3° Quel est le montant de total des cotisations avec l'ACRE et la cotisation CPF pour une prestation de service BNC, 10,8% c'est bien ça ?

Merci beaucoup d'avance pour votre aide !!